

Emmanuelle Ménard  
Député de l'Hérault

M. Richard Ferrand  
Président de l'Assemblée nationale

Paris, le 18 janvier 2021

Monsieur le Président,

Le projet de loi confortant le respect des principes de la République sera étudié, une nouvelle fois, par le biais de la procédure du temps législatif programmé. Pour 25 députés non-inscrits, vous avez décidé d'attribuer 50 minutes de parole, soit deux minutes de parole par député ! Et cela en dépit de l'article 49 de notre règlement qui prévoit que « La conférence fixe également le temps de parole réservé aux députés non inscrits, lesquels doivent disposer d'un temps global au moins proportionnel à leur nombre ».

Je ne peux m'empêcher de repenser à la lettre de vœux que vous m'avez adressée, comme aux autres députés, il y a quelques jours...

« L'année 2021 doit permettre une renaissance collective, forte des leçons des épreuves. Avec tous les députés de la nation, nous œuvrons à ce renouveau par le débat démocratique dont l'Assemblée nationale est garante. »

Permettez-moi, Monsieur le Président, de solliciter votre aide pour mieux comprendre le sens de ce souhait. Deux minutes de temps de parole par député non-inscrit, cela permet-il d'œuvrer en faveur du « renouveau par le débat démocratique » ?

Permettez-moi également de vous interroger sur ce projet de loi confortant le respect des principes de la République. Est-ce un texte de seconde zone, pour que, outre une procédure accélérée décidée par la Gouvernement, il ne mérite que 40 heures de discussion ? Ou alors, est-ce que seuls les députés membres d'un groupe parlementaire ont le droit d'apporter leur contribution et leur pierre à l'édifice ? Le radicalisme islamique ne concerne-t-il que quelques députés ou territoires ?

Monsieur le Président, vouloir restreindre le temps de parole des députés au regard du nombre d'amendements déposés est déjà difficilement acceptable dans une démocratie. Mais qu'on réduise à néant la capacité d'expression de 25 députés, c'est ahurissant.

Monsieur le Président, en cette année 2021, merci pour « ce débat démocratique » dont j'apprécie l'absence. Permettez-moi, à mon tour, de formuler, non pas des vœux pieux qui ne seront suivis d'aucun effet, mais une année 2021 où tous les députés seront enfin traités à égalité et pourront tous s'exprimer.

Bien à toi,

Emmanuelle Ménard

